

Procès-Verbal

Séance du 15 février 2024

Séance : 20h30 – 21h30

Président de Séance : Chabaud Jean-Louis,

Étaient présents :

Mmes CHAILLAN Delphine, DANGER Marine, KALUZA Véronique
Mrs MESTRE Bastien, VIVICORSI Pierre-Louis, BEE Sébastien, MADOUX Elie, SABARLY Alain

Absents excusés : BRARD Richard (pouvoir à CHAILLAN Delphine)

Secrétaire de Séance : Mme DANGER Marine

Le Maire propose l'adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2023. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il a été délibéré les sujets suivants :

- **FODAC défibrillateurs** – La salle de la Culture, la salle de la Distillerie, la salle inter-communale, la Mairie ainsi que l'école vont être équipées de défibrillateurs. La demande auprès du FODAC (subvention à 55%) a été faite.
- **Achat terrain SIRI** – Rachat à l'Etablissement Public Foncier des parcelles cadastrées D 1099, 269 et 1100 (Condamines), futur local d'exposition des artistes.
- **Valeur des biens, parcelles de Gévaudan** – La Commune a acheté à la SAFER deux parcelles à Gévaudan (C 147, 10m² et C 178, 35m²). La valeur de ces biens est estimée à 100€.
- **Amendes de police et FRAT (ancienne route de Senez)** – Demande de subvention au fonds régional d'aménagement pour des travaux sur l'ancienne route de Senez. Projet de voie unique et voie piétonne pour une partie de la route, réfection du bicouche et revêtement perméable (démarche éco-responsable).
- **FRAT façade cabanon SIRI** – Demande de subvention au fonds régionale d'aménagement pour la réfection de la façade du cabanon SIRI.

- **Fond vert, éclairage public** – L'arrêt de l'éclairage public n'ayant pas engendré de baisse significative des coûts énergétiques, la commune va s'équiper en éclairage LED. Possibilité de payer que la main d'œuvre avec les contrats énergétiques.
- **Tableaux église, Fondation du Patrimoine** – Un dossier d'aide va être monté auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de deux tableaux se trouvant dans l'église (restauration s'élevant à environ 20000€).

5 points ont été abordés en question diverse.

- La commune n'a plus la compétence SPANC (transféré à la CCAPV). Une trentaine de fosses septiques sur la commune sont donc éligibles à un contrôle de la CCAPV (risque d'amende majorées si l'entretien n'est pas régularisé).
- Anniversaire de la libération (80 ans), la Prefecture des Alpes de Haute Provence propose de labéliser nos événements et de nous accompagner dans l'organisation et financièrement. Discussion prévue avec l'Association du Maquis Fort de France.
- Seconde édition du Rallye VTT Trans Verdon, arrivée à Barrême le 11 juillet 2024.
- Boulangerie « Ma Mie Gourmande », en attente de la liquidation.
- Panneaux solaires à côté de la STEP, impossibilité de mettre des panneaux au sol, réflexion sur la construction d'un hangar agricole afin d'y poser les panneaux dessus.